



Champ professionnel «technologie des denrées alimentaires» avec CFC, édicition

Remplace: INFOformation&profession «Champ professionnel «technologie en denrées alimentaires» avec CFC, en procédure d'audition» du 13.12.2023.

Technologie du brassage et des boissons CFC

SWISSDOC (à partir d'août 2024), n° 21419

Technologie en denrées alimentaires CFC

SWISSDOC 0.210.18.0, 5.210.2.0, n° 21418

Durée de la formation: 3 ans

Ordonnance sur la formation professionnelle initiale

Plan de formation, mesures d'accompagnement y comprises

L'ordonnance sur la formation professionnelle a été révisée comme suit:

Audition:

1^{er} décembre 2023

Édicition:

3 mai 2024

Entrée en vigueur:

1^{er} janvier 2025

Procédure de qualification, certificat et titre:

1^{er} janvier 2028

Cette ordonnance sur la formation professionnelle initiale remplace l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale de technologue en denrées alimentaires CFC du 5 septembre 2012 (21416).

Le plan de la formation sera disponible sur le site internet de la Communauté de travail pour la formation des technologues en denrées alimentaires www.lebensmitteltechnologe.ch et sous www.bvz.admin.ch/bvz/index.html?lang=fr.

La version imprimée de l'ordonnance de formation professionnelle initiale pourra être commandée dans quelques semaines auprès de l'Office fédéral des constructions et de la logistique, OFCL, diffusion des publications, 3003 Berne, www.publicationsfederales.admin.ch et sera disponible à l'adresse Internet du SEFRI www.sefri.admin.ch.